

Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.
Procès-verbal de la 31^e assemblée générale annuelle
Tenue le 21 juin 2025 à 9 h 00
Virtuellement et en personne
Université de Droit de Moncton

1. Ouverture de la réunion

Ali Chaisson, directeur général de la SANB, procède à l'ouverture de la réunion à 8 h 00.

2. Vérification du quorum

Selon l'article 8.5 du *Règlement général*, le quorum est atteint lorsque sont réunis au moins 20 membres votants de la SANB, dont au moins un membre issu de la majorité des régions de la SANB. Après vérification dans la salle et sur la plateforme Zoom, le quorum est atteint. Les procédures pour la plateforme Zoom sont expliquées aux participants, ceux-ci ont reçu le lien par courriel pour y avoir accès. Le fonctionnement des votes en présentiel et virtuel est aussi expliqué.

3. Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Proposition de Jacques verges appuyée par Gérald Arseneault:

31-AGA-R01	Que Gilles Haché soit élu président d'assemblée de la 31^e Assemblée générale annuelle du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.
------------	--

Adoptée.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposition de Jacques Verge appuyée par Jeanne Godin:

31-AGA-R02	Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Proposition de Marcel Larocque appuyée par Jean-Marie Nadau :

30-AGA-R03	Que le procès-verbal de la 30^e assemblée générale annuelle soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

6. Rapport du président

Le président, Gilles Haché, fait la lecture de son rapport qui est disponible sur la plateforme membre.

Proposition d'André Lépine appuyée par Jean-Bernard Lafontaine:

30-AGA-R04	Que le rapport de Gilles Haché, président du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc., soit reçu tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

7. Rapport d'investissements

Serge Sonier, gestionnaire de la firme Assanté présent le rapport d'investissement.

Au 31 mars 2025, les placements garantis chez UNI sont de 192 835 \$ et chez Assanté Chaleur de 196 374 \$. Les répartitions suivent les Règlements, et, se composent de la façon suivante : Les actions sont à 59.5 % totalisant une valeur marchande de 1 107 743 \$ et les revenus fixes sont à 40.5 % totalisant 753 738 \$. Pour un total du portefeuille de 1 861 481 \$ à la fin mars.

Le rendement des investissements du fonds pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 est de 9,5 %.

Ensuite il explique aux membres les facteurs environnementaux, sociaux et gouvernementaux qui ont régi les investissements du Fonds de l'Avenir. Il précise que même si le Fonds a des investissements dans des compagnies mondiales, il s'assure d'investir dans les critères établis selon le Règlement administratif. Il termine par mentionner que cette année fiscale fût particulièrement intéressante financièrement en matière de taux de rendement.

Proposition de Gérald Arsenault appuyée par Jeanne Godin :

30-AGA-R05	Que le rapport d'investissement au 31 mars 2025 de Serge Sonier, de la firme de Gestion du Patrimoine ASSANTE soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

8. Ratification des états financiers vérifiés au 31 mars 2025

Monsieur Donald Bastarache, trésorier du Fonds de l'avenir présente les états financiers vérifiés en date du 31 mars 2025.

Cette année les états financiers de la SANB sont stables.

Il n'y a donc aucune question provenant de l'assemblée.

Proposition d'André Lépine, appuyé par Gérald Arseneault:

30-AGA-R06	Que les états financiers vérifiés du Fonds de l'Avenir de la SANB inc. au 31 mars 2025 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés.
------------	---

Adoptée.

9. Choix de l'auditeur

Proposition d'Isabelle Gausset, appuyé par Jean-Marie Nadau:

30-AGA-R07	Que la firme d'audit du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. soit la même que celle de la SANB.
------------	---

Adoptée.

10. Propositions

Proposition de Jacques Verges appuyée par Elisabeth Gaudet :

30-AGA-R08	Que le Fonds de l'Avenir de la SANB ne verse aucune somme provenant du fonds de réserve de la SANB à la SANB
------------	---

Adoptée.

Un membre demande si le fonds de l'avenir à un numéro de charité ?

La réponse est négative

11. Élections des membres du conseil d'administration

Proposition de Marcel Larocque appuyée par Gerald Arseneault :

30-AGA-R09	Qu'Ali Chaisson agisse à titre de présidence d'élection pour le Fonds de l'Avenir de la SANB.
------------	--

Adoptée.

Ali Chaisson informe l'assemblée que les mandats de plusieurs personnes sont terminés :

- Jeanne Godin (souhaite se représenter)
- André Lépine (souhaite se représenter)
- Donald Bastarache (souhaite se représenter)

Ils souhaitent tous renouveler leur mandat.

Les personnes suivantes poursuivront leur mandat pour encore un an :

- Gilles Haché
- Jean-Bernard Lafontaine
- Poulette Sonier-Rioux
- Jacques Albert

Il est demandé à trois reprises si d'autres personnes souhaitent poser leur candidature pour pourvoir les postes au sein du conseil d'administration du Fonds de l'Avenir, pour un mandat de deux ans.

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes en lice sont élues par acclamation. Le conseil d'administration est donc composé de :

- Gilles Haché;
- Jean-Bernard Lafontaine;
- Paulette Sonier-Rioux;
- André Lepine;
- Jacques Albert;
- Donald Bastarache;
- Jeanne Godin;
- et le trésorier de la SANB.

12. Levée de la séance

Proposition de André Lépine :

29-AGA-R10	Que la séance soit levée à 8 h 29
------------	--

Adoptée.

Gilles Haché
Président

Jeanne Godin en l'absence Paulette Sonier-Rioux
Secrétaire